

**Notes pour une allocution du vice-président de la FCFA du
Canada, Yves-Gérard Méhou-Loko**

**Au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des
Communes**

**Dans le cadre de son étude sur l'accroissement de l'immigration
francophone au Canada.**

Vendredi 2 juin 2023

Seule la version prononcée fait foi

Monsieur le président, honorables membres du comité,

Je vous remercie d'avoir invité la FCFA à comparaître aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à vous signifier notre profonde appréciation pour le travail effectué par ce comité, récemment, sur le projet de loi C-13. Ce travail de tous les partis a résulté en un projet de loi considérablement enrichi.

En ce qui concerne l'immigration francophone, ce comité a posé un geste d'appui majeur à la francophonie. Vous avez adopté un amendement renforçant l'objectif de la politique en matière d'immigration francophone promise dans C-13, soit le rétablissement et l'accroissement du poids démographique de nos communautés.

Vous avez aussi choisi 1971 comme année de référence pour le rétablissement du poids démographique de nos communautés.

Nous avons la volonté politique, nous avons un nouveau cadre législatif et nous aurons de nouveaux règlements découlant de ce cadre.

Est-ce suffisant ?

Malheureusement non.

L'atteinte, en 2022, de la cible de 4,4 % en matière d'immigration francophone, arrive tout de même au terme de deux décennies au cours desquelles le gouvernement a peiné à même se rapprocher de cette cible. Avant 2019, les résultats annuels ont rarement dépassé 2 %.

Il y a un peu plus d'un an, la FCFA a transmis aux membres de ce comité une étude qu'elle a fait sur les cibles en immigration francophone. Cette étude démontre que même si le gouvernement atteignait à nouveau 4,4 % pour 2023, 2024 et les années suivantes, le déclin du poids démographique de nos communautés se poursuivrait.

Notre étude démontre que toute cible sous la barre des 10 % résulterait, au mieux, en un maintien du poids démographique actuel. Si on veut remettre la francophonie sur le chemin de la croissance, et répondre aux obligations nouvelles énoncées dans le projet de loi C-13, il faut dès 2024 passer à une cible de 12 %.

En faisant croître cette cible de façon progressive jusqu'à ce qu'elle atteigne 20 % en 2036, on pourrait rétablir le poids démographique des communautés francophones et acadiennes à ce qu'il était en 2001, soit 4,4 % de la population.

Nous aurions donc, en 2036, atteint l'objectif fixé d'abord par le Plan d'action pour les langues officielles qui vient de se terminer, et ensuite par le document de réforme des langues officielles publié par le gouvernement en 2021.

En revanche, nous ne serions même pas au pourcentage de 6,1 % de l'année-référence du projet de loi C-13, soit 1971. Il est important de le savoir parce qu'une cible progressive de 12 à 20 %, ça surprend. Ça semble gros. Mais ce l'est, tout simplement, parce que le rattrapage à effectuer est considérable, après près de 20 ans de stagnation en matière d'immigration francophone.

Il est aussi important de savoir que ces chiffres, nous ne les avons pas inventés. L'étude démographique réalisée pour le compte de la FCFA fait usage des données de Statistique Canada et du modèle Demosim, l'outil de projection démographique du gouvernement du Canada.

Malgré tout, plusieurs demandent comment il serait possible d'atteindre une cible de 12 % alors qu'au fil des ans, le gouvernement n'a pas réussi à atteindre la cible actuelle.

La réponse est bien simple : en mettant enfin en place une série de mesures spécifiques en matière d'immigration francophone que nous demandons depuis des années.

La bonne volonté ne manque pas à IRCC. Mais il leur manque des outils. Car ce n'est pas uniquement en apportant des ajustements à des programmes généraux d'immigration, comme Entrée Express, qu'on atteindra nos objectifs.

On ne fait pas de l'immigration en milieu minoritaire comme on en fait en milieu majoritaire. Il faut une politique en matière d'immigration francophone qui comporte des programmes et mesures spécifiques, conçus en fonction de réalités spécifiques des communautés francophones et acadiennes, mais aussi des bassins de population francophone du monde.

Voici donc nos recommandations.

D'abord, que le gouvernement du Canada se dote d'une politique en immigration francophone holistique, qui comprendra des leviers taillés sur mesure pour la francophonie canadienne, incluant un financement bonifié pour permettre aux communautés francophones de participer directement à sa mise en œuvre ;

En deuxième lieu, que le gouvernement crée un programme économique distinct pour l'immigration francophone hors Québec, taillée sur mesure pour les besoins de main-d'œuvre des communautés francophones et acadiennes, et qui permettra aux communautés de participer au recrutement et à la sélection des immigrantes d'expression française ;

Troisièmement, que le gouvernement crée des volets francophones spécifiques pour la catégorie du parrainage familial, les réfugiés et les Programmes des candidats des provinces.

En quatrième lieu, et tel comme vous être en train de l'étudier en ce moment il faut augmenter l'immigration qui provient de l'Afrique francophone.

D'autre part, en 2021, IRCC a mis en place pour une période de six mois une passerelle permettant aux résidents et résidentes temporaires de faire la transition à la résidence permanente. Devant le succès de cette initiative pendant la pandémie, nous recommandons que cette passerelle devienne permanente pour les candidats et candidates francophones.

Enfin, nous recommandons que le gouvernement fournisse un appui supplémentaire aux communautés francophones et acadiennes pour qu'elles puissent s'engager pleinement à toutes les étapes du continuum d'immigration. De la promotion à l'international à la mobilisation des employeurs pour le recrutement, aux services pré-départ, au renforcement des services d'établissement et de réinstallation en français, jusqu'à l'aménagement de communautés accueillantes et inclusives pour assurer le succès des personnes qui s'y établissent.

Voilà maintenant 20 ans que les communautés francophones et acadiennes travaillent d'arrache-pied pour relever le défi de l'immigration. Nous avons démontré que nous avons le savoir-faire et l'expertise pour créer la francophonie de l'avenir. Une francophonie diversifiée et plurielle.

Mais cette francophonie existera seulement si le gouvernement adopte cette cible de réparation et de croissance et se donne véritablement les moyens de l'atteindre. Soyons clairs : si nous voulons atteindre nos objectifs, la stratégie à adopter ne peut ressembler à celle que nous avons utilisée par le passé. Il nous faut un nouveau point de départ.

Je vous remercie et je suis prêt à répondre à vos questions.